

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2005

Etaient présents : MM. FRIN - GALANTER – GALLO - GLATIGNY- LACROIX-
PLUMENSI – ROBERT- SCHAAK
Mmes BARKE - BERTRAND –BUREAU - ZIADI

Absents : M. SAUVAGE (procuration donnée à M. GLATIGNY)
M. FANTUZZO

Secrétaire de séance : M. GLATIGNY

Date de convocation : 04 Mai 2005

Le compte rendu du 29 mars 2005 ne soulève aucune remarque particulière et est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Un point a été ajouté à l'ordre du jour et il concerne des travaux sur l'éclairage public.

Ordures ménagères : fréquences des collectes du tri sélectif.

Le SICOVAL propose plusieurs scénarii :

- scénario 1 : Ramassage tous les 15 jours pour les 33 communes
- scénario 2 : Situation actuelle :
 - * 23 communes ont un ramassage tous les 15 jours
 - * 10 communes ont un ramassage hebdomadaire
- scénario 3 : Ramassage toutes les semaines pour les 33 communes

Le SICOVAL demande à ce que le Conseil Municipal prenne une décision définitive à ce sujet.
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'opter pour le ramassage tous les 15 jours en alternance verre et papier.

Le coût prévisionnel serait de 137,55 €par an pour un foyer d'une personne.

Vote :

Pour : 9 voix

Abstention : 6 voix : (Mmes BARKE, BERTRAND et MM. GALLO, LACROIX, ROBERT, SCHAAK)

Choix du fournisseur pour l'appareil de limitation de vitesse

M. GALANTER présente au Conseil les deux devis envoyés par les entreprises CHELLE et NISSEN.
Après étude des offres, l'entreprise NISSEN apparaît comme étant la mieux disant.

Le Conseil décide donc de commander deux panneaux pour un coût total de 10.253 €TTC

Vote :

Pour : 13 voix

Abstention : 2 voix (M. FRIN et SCHAAK)

Choix du fournisseur pour achat mobilier urbain et aménagement de la place

M. le Maire présente les choix possibles pour l'achat de jardinières et de bancs comprenant six ensembles.

Deux propositions ont été reçues : celle des entreprises FRANCEIOLI et SUD PREFAC.

Après étude des offres, l'entreprise SUD PREFAC apparaît comme étant la mieux disant.

Le Conseil décide donc de commander auprès de cette société pour 2.174 €TTC par ensemble.

Vote :

Pour : Unanimité

Après étude phytosanitaire, il sera procédé cet automne au remplacement de deux marronniers.

Choix du fournisseur pour un panneau d'information

Il s'agit de commander un ensemble panneau bois et vitrine permettant d'afficher un plan de la commune et diverses informations.

Seule l'entreprise IDEO a répondu à cette offre. Celle-ci étant conforme aux attentes de la commune, il est donc proposé d'accepter la proposition présentée pour un montant de 1861 €TTC.

Vote :

Pour : Unanimité

Indemnité de fonction des élus

M. le Maire expose qu'actuellement les adjoints ne perçoivent l'indemnité prévue par les textes.

Il est proposé au Conseil de régulariser la situation.

Vote pour à la Majorité

Pour : 10

Abstention : 4 (MM. FRIN, GALANTER, GLATIGNY, PLUMENSI)

Remboursement des frais kilométriques des conseillers

Retrait de cette question.

Renouvellement de la Commission communale des impôts

Repoussée à plus tard après avoir contacté les personnes.

SIVOM

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur deux points concernant le SIVOM : des modifications statutaires et des modifications du règlement intérieur.

Après exposé des changements prévus, le Conseil se prononce pour à la majorité.

Vote pour à la majorité

Pour : 13

Abstention : 1 (Mme BARKE)

Point sur le personnel

- Emploi Jeune : Ce point sera discuté au prochain Conseil. Toutefois, un emploi stable devrait être proposé à l'agent (fin du contrat : 31/08/2005).
- Agents d'entretien : La reconduction de leurs contrats est retenue en CDD ou CDI.
-

Virement de Crédits

Une erreur s'est glissée dans la reprise du résultat du C.A. de 1 € Le conseil doit voter une augmentation de crédits de 1 €

Vote pour à l'unanimité

Charte d'aménagement

En 2003, une décision du Conseil Municipal a été prise approuvant une carte de Goyrans dans le cadre de la charte d'aménagement du SICOVAL.

Suite à la démission partielle du précédent Conseil Municipal, cette carte n'a pas été envoyée à la Préfecture.

Aujourd'hui, il est nécessaire que le présent Conseil se prononce sur ce sujet.

Dans un premier temps, il est demandé au Conseil s'il souhaite maintenir ou modifier la carte choisie. Cette carte communale entrant dans la Charte d'aménagement du SICOVAL, elle sera ensuite intégrée dans le futur S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territorial central).

Vote à bulletin secret :

Maintien : 5

Modification : 9

Mme BARKE demande les raisons qui motivent un changement et désire que les intérêts personnels qui motivent ce changement soient notés dans le compte rendu..

La modification de la carte étant retenue, deux possibilités sont ouvertes :

- Vote définitif immédiat sur une carte transmise au SICOVAL
- Vote provisoire permettant une présentation au public dans le cadre des engagements pris par les nouveaux élus

Vote à main levée :

La 2^{ème} possibilité est retenue à la majorité

Pour : 13

Contre : 1 (M. VALLEE)

Un vote consultatif est proposé. Il concerne 4 zones modificatives éventuelles numérotées de 1 à 4.

Après vote à bulletin secret :

- La zone 2 a été retenue : 12 pour, 2 contre

- La zone 3 a été retenue : 8 pour 2 contre

- Les zones 1 et 4 : 7 pour et 7 contre. Ces zones ne sont pas retenues à ce stade du projet..

Après l'information aux goyransais (exposition de plans, zones 1-2-3-4, Vue aérienne), le Conseil Municipal de la rentrée délibèrera.

Le Maire lève la séance à 20H30

Fait à GOYRANS, le 11 Mai 2005

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire

M. GLATIGNY

Les Conseillers Municipaux